

MAIRIE DE SORNAY

SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL le 22 mars 2026

Présents : Nathalie CHIGOT, Anne-Laure DUBOIS, Sylvie LETONDAL, Elodie MUSUMECI, Nelly PRZERADZKI, Dominique BARBE, Sylvain BARBE, Fabrice GARNACHE, François MARCHAL, Valentin PELTRET, Malo SPRECHER.

OUVERTURE DE LA SEANCE :

La séance est ouverte par François MARCHAL, maire sortant. Conformément aux dispositions en vigueur, il procède à l'installation du Conseil municipal et invite le doyen d'âge à présider la séance. Étant lui-même le plus âgé des conseillers municipaux, François MARCHAL assure cette fonction.

ELECTION DU MAIRE :

François MARCHAL invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire et demande s'il y a des candidats. Fabrice GARNACHE se porte candidat.

Afin de procéder au vote, sont désignés :

- Assesseurs : Elodie MUSUMECI et Malo SPRECHER
- Secrétaires de séance : Sylvie LETONDAL et Valentin PELTRET

Fabrice GARNACHE est élu Maire de la commune avec 10 voix POUR et 1 bulletin BLANC.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Monsieur le Maire propose de fixer à deux le nombre d'adjoints au Maire. Cette proposition est soumise au vote du Conseil municipal. Elle est adoptée à l'unanimité.

ELECTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE :

Une seule liste est candidate : Sylvie LETONDAL et François MARCHAL.

Sylvie LETONDAL et François MARCHAL sont élus 1^{er} et 2^e adjoints au Maire avec 10 voix POUR et 1 bulletin BLANC.

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL :

Monsieur le Maire présente la charte de l'élu local aux membres du Conseil municipal. Cette charte rappelle les principes déontologiques et les obligations qui s'imposent aux élus dans l'exercice de leur mandat.

DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES :

Le Conseil municipal procède à la désignation de ses représentants au sein de la Communauté de Communes du Val Marnaysien. Il est proposé de désigner :

- Fabrice GARNACHE en qualité de représentant titulaire,
- Sylvie LETONDAL en qualité de suppléante,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette désignation à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

La nécessité de présenter les membres du Conseil municipal aux habitants, ainsi que de définir un canal de communication adapté, est soulevée. Ces sujets seront inscrits à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

CLÔTURE DE LA SEANCE :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.

La date du prochain Conseil municipal est fixée au mardi 31 mars à 20 h 30.